



Utilisation par anticipation du temps de modulation

Par Zoltan

Bonjour, voilà je suis en cdi avec une annualisation des heures à effectuer , je suis sous la convention de l'immobilier. Du fait du covid 19 mon entreprise a du fermer ses portes et avant le passage au chômage partiel à puisée dans ce compteur qui était alors positif. Je comprends que les heures déjà effectuées en plus puissent être soldées mais là du coup mon compteur est en négatif. Ce qui fait que je leur dois des heures. Est ce bien légal? Merci